

A PROPOS D'UN SYNDICAT DES SOCIÉTÉS MÉDICALES DE LA PROVINCE.

A une des objections plus ou moins importantes, M. le docteur d'Amours a exprimé l'opinion suivante :

Un des gouverneurs ayant, au cours de cette séance, émis ce principe que le Collège de Médecins devrait encourager les sociétés médicales à obtenir de la Législature, leur incorporation, afin d'en arriver à la formation d'un syndicat, M. le docteur J. E. d'Amours profite de la circonstance pour mettre le Bureau en garde contre toute tentative de ce genre.

Il reconnaît bien qu'il est impossible de contester le droit que peut avoir une société médicale de chercher à obtenir de la Législature, un permis d'incorporation pour certaines fins économiques qui lui sont propres, mais de là à admettre que le Bureau consente à s'immiscer au mouvement, en sollicitant une ou toutes les sociétés médicales à demander ce privilège, il y a un grand pas. Il se refuse à croire que l'assemblée donnera un assentiment même tacite, à tout mouvement destiné à créer une chambre syndicale qui pourrait devenir plus tard sa plus dangereuse ennemie.

Que serait-ce, en effet donc qu'un syndicat des sociétés médicales, sinon le dédoublement de cet être moral qu'est le Collège des Médecins et Chirurgiens de la province de Québec?...

Qu'avons-nous besoin de cette organisation nouvelle dont l'unique rôle serait (je ne pourrais lui en connaître d'autres) d'imiter maladroitement la nôtre?...

L'expérience ne nous apprend-elle pas que nous devons être en garde contre l'avènement de toute institution de ce genre et qu'en beaucoup d'endroits où les syndicats des sociétés médicales existent, ils sont trop tôt, devenus la proie de quelques meneurs, de quelques agités qui en ont fait, de défensives qu'elles étaient, des institutions oppressives, en s'arrogeant le droit de parler au nom d'un groupe d'indifférents.

Il devient donc urgent que dès maintenant nous mettions en garde toutes les sociétés médicales de la province, et que nous apprenions à nos commettants que les gouverneurs ont à la quasi-unanimité, souligné d'un geste non-équivoque d'approbation, la